

Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé dans la commune de GOURDON-MURAT (Corrèze) par l'Eglise de Gourdon Murat, ses abords et la croix qui fait face au portail d'entrée de l'Eglise, comprenant les parcelles cadastrales n° 21 à 25, section B.

(Arrêté du 31 décembre 1942)

L'EGLISE ET SES ABRORS

MAIRIE DE GOURDON-MURAT
CORREZE

GOURDON-MURAT

CORREZE